



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 Février 2025

Sous la présidence de Mme Reeb Sylvie Maire, étaient présents :

MMES/MM.

Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint, Boos Ludovic 3^{ème} adjoint,

Becker Corine, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, Wallian Jérôme, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

Approbation de la réunion du CM du 18 octobre 2024.

1/ Compte Administratif 2024,

2/ Taxes directes locales,

3/ Amélioration du cadre de vie Route de Keskastel phase 2,

4/ Programme des travaux ONF ?

5/ Divers.

Compte Rendu de la réunion du 10 octobre 2024.

Après avoir fait lecture du compte rendu du 10 octobre 2024 et n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni observation, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1/ Compte Administratif 2024.

Mme le Maire présente le Compte Financier Unique de la Commune :

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	312 108,84 €
Dépenses de fonctionnement :	290 841,48 €
Soit un excédent de fonctionnement 2024 :	21 267,36 €
Résultat reporté de l'exercice 2023 :	378 044,75 €
Excédent de clôture F 2024 :	399 312,11 €

Investissement :

Dépenses d'investissement :	49 355,09 €
Recettes d'investissement :	18 223,71 €
Soit un déficit d'investissement 2024 :	31 131,38 €
Résultat reporté de l'exercice 2023	7 752,02 €
Déficit de clôture I 2024 :	23 379,36 €

Le Compte Administratif 2024 de la Commune présente donc un excédent global de :

375 932,75 €

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jost Alfred 2^{ème} adjoint après que Mme Reeb Sylvie se soit retirée, approuve le Compte Administratif 2024 à l'unanimité.

Mme le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que le Compte de gestion 2024 dressé par la Service de Gestion Comptable de Sarre-Union n'appelle ni observations, ni réserves vu sa concordance avec le Compte Administratif de la Commune et donne ainsi décharge à Mr Mathis François pour sa gestion.

Affectation des résultats.

Le Conseil municipal, après avoir passé en revue les chiffres du CFU 2024 et vu les investissements à prévoir pour cette année, décide des affectations suivantes :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	23 379,36 €
002 Virement à la section d'investissement :	375 932,75 €

2/ Vote des taux de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du GCI.

Après en avoir délibéré,

Il est proposé, de **maintenir** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 à :

TFPB	24,97 %
TFPNB	47,92 %
TH	18,19 %
CFE	17,22 %

3/ Amélioration du cadre de vie Route de Keskastel phase 2.

Vu la demande du CEA,

Vu la demande du SDEA,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Autorise la Maire à prendre un arrêté municipal de route barrée du 3 mars au 27 octobre 2025,
- Demander au SDEA une étude de prolongation du réseau assainissement,
- Signer l'autorisation d'occupation du domaine public routier pour les travaux d'abattages d'arbres et rabotage des souches du 6 au 7 mars 2025,
- Autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent aux travaux.

4/ Programme des travaux ONF.

Mme le Maire informe l'assemblée de la réception des devis ONF pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la Maire à signer :

- Assistance à la gestion de la maîtrise d'œuvre communale de 3 636,01 € TTC ;
- Assistance technique travaux d'exploitation pour un montant de 9 132,00 € TTC ;
- Travaux sylvicoles pour 6 456,00 € TTC ;
- Honoraires d'ATDO-MOE d'un montant de 1 062,50 € TTC.

5/ Divers.

A/ Encaissement d'un chèque Groupama.

Mme le Maire informe l'assemblée de la réception d'un chèque de l'assurance Groupama concernant la avoir sur l'assurance automobile 2024 d'un montant de 117,02 €. Le titre sera établi.

B/ Réception d'un chèque de l'amicale des pêcheurs.

Le Conseil municipal autorise la Maire à encaisser le chèque de 291,22 € en remboursement de l'acquisition d'un bac pour l'étang communal.

C/ Voyages d'étude.

Comme tous les ans, le Conseil municipal contribue aux voyages d'étude à hauteur de 50 € par enfant de la Commune.

D/ Ouvrier communal.

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la candidature de Mr Walther Christian au poste d'ouvrier communal.

Après en avoir délibéré, la Maire est autorisé à établir un contrat CDD de 6 mois à Mr Walther Christian pour un temps de travail de 8/35^{ème}. Autorise Mme la Maire à signer tout document en rapport avec ce poste.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire

Schopperten le 10 mars 2025.

Le Maire,

